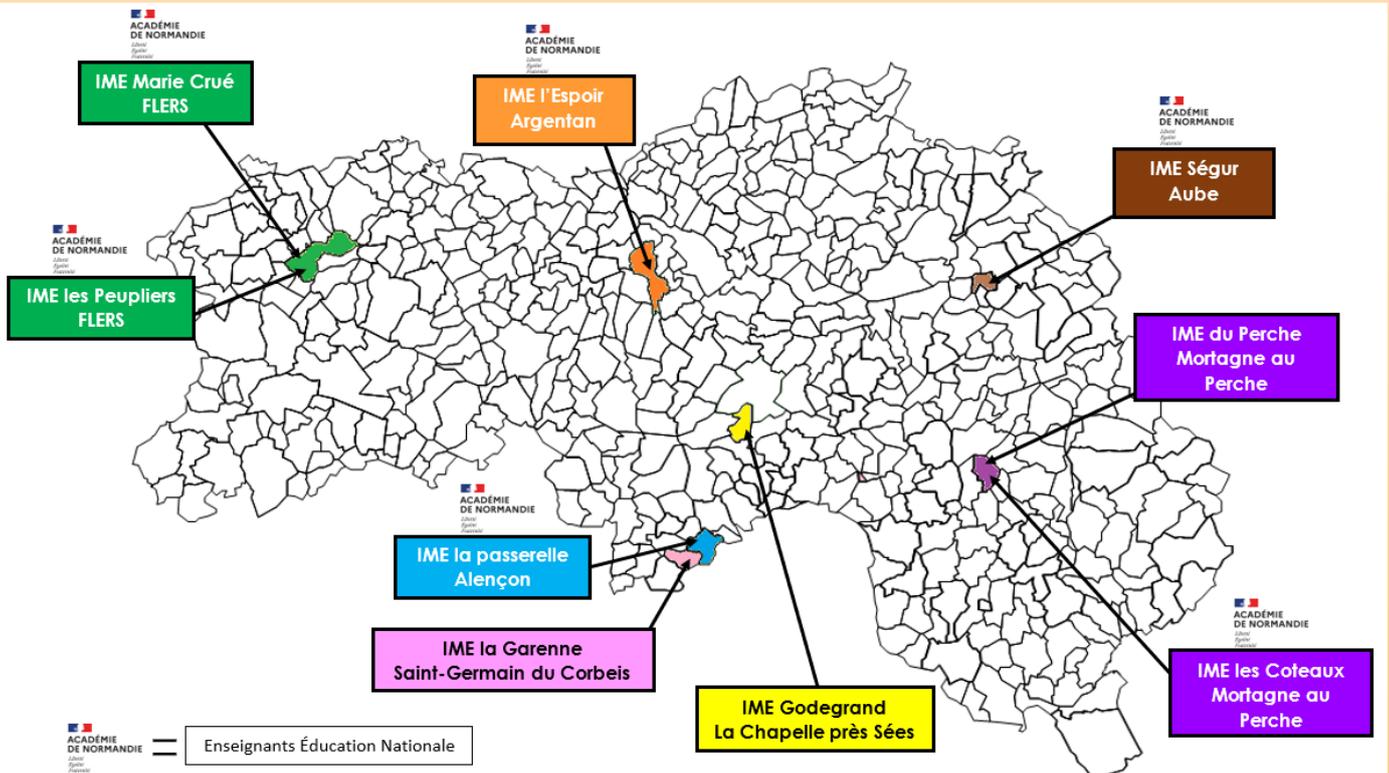


IME

Instituts Médico-Éducatifs



IME

Les IME sont régis par l'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989.

Définition

Les Instituts Médico-éducatifs regroupent ce que l'on désignait auparavant et de façon distincte les "Instituts Médico-Pédagogiques" (IMP) et "Instituts Médico-Professionnels"(IMPro)..

Missions



Accueillir des enfants et adolescents en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle, quel que soit le degré de leur déficience, et/ou ayant des troubles sensoriels ou cognitifs avec ou sans troubles associés.



Orientation/ Affectation

Demande auprès de la MDPH.
Étudiée par l'EPE
(Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation)
Décision entérinée par la CDAPH
(Commission des Droits à l'Autonomie
des Personnes Handicapées)
Orientation vers un ESMS
(établissement ou service
médico-social)
et scolarisation dans l'unité
d'enseignement dont il est doté.

Public accueilli

En fonction de l'agrément (défini par l'ARS), ces établissements accueillent des jeunes suivant le degré et le type de handicap, de la déficience légère jusqu'au polyhandicap.

Acteurs

Pédagogique

enseignants
spécialisés

Thérapeutique

Médecin
Psychiatre
Psychologue
Psychomotricien
Orthophoniste

...
...

Éducatif

Éducateurs spécialisés
Éducateurs techniques

Aide aux familles

Assistant(e) social(e)

Les missions de l'enseignant

L'enseignant spécialisé met en œuvre des actions pédagogiques adaptées en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individuel d'accompagnement (PIA) de l'élève.

Âge des élèves / effectif

6 à 20 ans
SIFPRO : section d'initiation et de formation
professionnelle (14 - 20 ans)



Modalités de travail et stratégies de travail

Unité d'enseignement **interne** ou **externe**
Emploi du temps adapté (classe / ateliers)
Objectifs adaptés et personnalisés
Inclusion